

THEMES

- Réseau des territoires
- Formation
- Forêt des collectivités
- Bois énergie
- Bois construction
- Montagne
- Multifonctionnalité

ZOOM

Le projet SYMBIOSE RHÔNE-ALPES (SYnergie pour la Mobilisation de Bois d'Industrie, d'Œuvre et Energie en Rhône-Alpes)

Les territoires sont impliqués !

SYMBIOSE Rhône-Alpes est un projet entre 14 partenaires économiques et institutionnels de dimensions régionale et territoriale sur Rhône-Alpes qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS de l'ADEME. A travers cet AMI, l'ADEME prévoit de financer des projets favorisant la mobilisation de bois additionnel pour les chaufferies biomasse du fonds chaleur. Le projet SYMBIOSE a été retenu en novembre.

actus

Financer le poste d'animateur dans les territoires de projets forestiers

Journée du Réseau : quelles méthodologies pour concrétiser des actions foncières au sein des territoires ?

Vigilance orange pour le climat forestier français

Dans le cadre de ce projet, collectivités, entreprises, organisations réunissant les propriétaires forestiers et les opérateurs publics de Rhône-Alpes, ont comme objectifs communs d'accroître la valorisation de la ressource forestière de la Région Rhône-Alpes. Au terme des 3 années de mise en œuvre de SYMBIOSE RHÔNE-ALPES (2016/2017/2018), les partenaires se sont engagés à contractualiser 85 421 tonnes supplémentaires de bois à destination de chaufferies du fonds chaleur (augmentation des contrats d'approvisionnement actuels et nouveaux contrats).

Leurs complémentarités sont nombreuses ; elles leur permettent de faire face à toutes les obligations à satisfaire pour mobiliser plus de bois énergie, tout en préservant les autres usages de la forêt et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

D'autres bénéficiaires seront acteurs du projet pour la mise en œuvre des actions d'amélioration des peuplements forestiers sur les territoires et massifs ciblés par SYMBIOSE. Il s'agit de communes, propriétaires de forêts publiques non identifiées à ce jour et non signataires en direct de l'accord cadre.



Les partenaires

- Les Communes forestières de Rhône-Alpes (coordinateur)
- La société coopérative agricole : COFORET
- L'établissement public : ONF
- Le centre technique industriel : FCBA
- La société anonyme : SAFER
- L'établissement public administratif : Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
- L'entreprise : SARL Bois des Alpes Services
- Le syndicat mixte : Parc Naturel Régional de Chartreuse
- La collectivité : Communauté de communes Cœur de Chartreuse
- L'entreprise : SARL Multi-Trans Savoie
- Le syndicat mixte : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- La collectivité : Communauté de communes du Trièves
- La société d'économie mixte locale : SEML Bois Energie du Trièves
- La société anonyme : EDF, unité de production Alpes

La porte d'entrée c'est l'approche territoriale !

L'objectif de SYMBIOSE RHÔNE-ALPES est d'organiser une récolte coordonnée entre forêt publique et forêt privée, et en cela l'entrée territoriale est primordiale.

Le projet mobilisera en 3 ans près de 300 000 m³ de bois supplémentaire grâce aux investissements et opérations sylvicoles qui seront réalisés dans les territoires et massifs forestiers, en cohérence avec les stratégies locales de développement existantes.

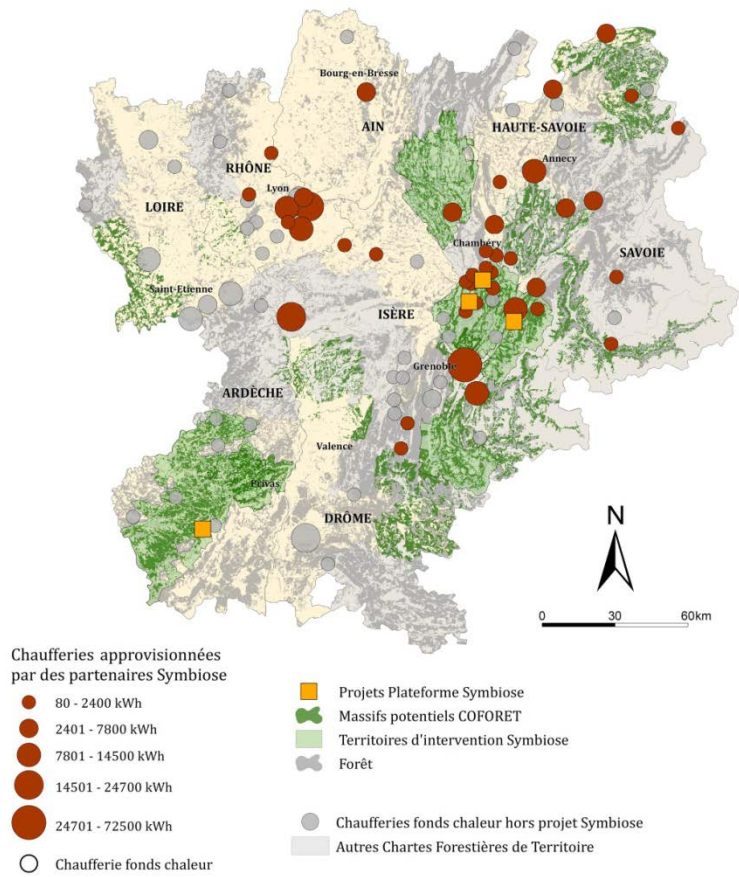
32 ACTIONS STRUCTURANTES

- Des investissements de matériel d'exploitation (abatteuse, porteur, skidder, transbordeur) et des plateformes de stockage de bois sont prévus sur les territoires.

Le projet SYMBIOSE s'appuie sur des acteurs expérimentés et des contrats d'approvisionnement solides. Les acteurs économiques impliqués dans SYMBIOSE produisent aujourd'hui 174 600 tonnes de bois énergie (soit 39% de la production de plaquettes forestières de Rhône-Alpes). 51 200 tonnes/an sont à destination de chaufferies du fonds chaleur aujourd'hui.

Les territoires sont impliqués : certains sont les maîtres d'ouvrages directs des actions prévues dans SYMBIOSE pour structurer l'approvisionnement comme le PNR des Monts d'Ardèche, et d'autres sont mobilisés pour trouver la contrepartie financière nécessaire au fonds ADEME pour accompagner les investissements des entreprises locales qui vont développer leurs outils de production sur le Grésivaudan, le PNR de Chartreuse, le Trièves.

AMI Dynamic Bois 2015 - Projet SYMBIOSE



- Des investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers concernent 16 territoires et massifs de Rhône-Alpes !

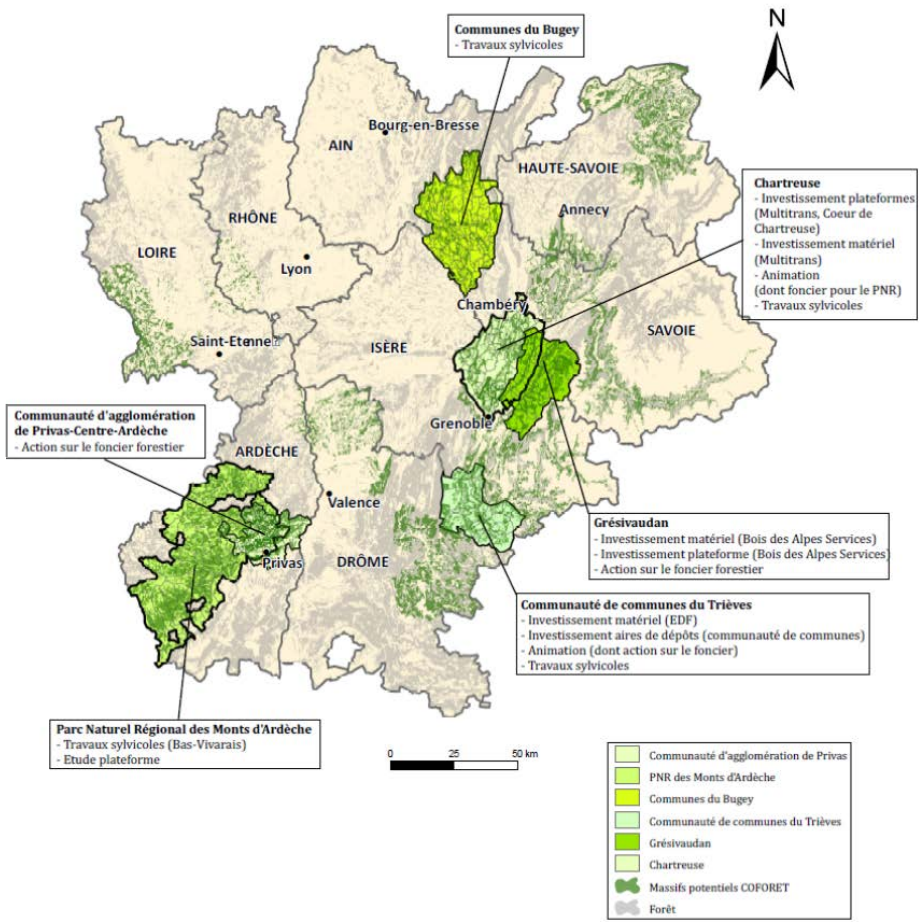
Des actions d'amélioration des peuplements en forêt privée (plantation et enrichissement) seront réalisées sur les massifs. Des actions complémentaires portées par les collectivités (communautés de communes et communes) seront mises en œuvre sur les territoires du Trièves, de Chartreuse, du Bugey et du Bas Vivarais sur le PNR des Monts d'Ardèche. L'animation des propriétaires sera assurée par les partenaires les mieux placés sur les territoires considérés pour aboutir à ces résultats.

Ces travaux seront portés et accompagnés dans le cadre privilégié de l'action SYLV'ACCTES en Rhône-Alpes. L'aide additionnelle de l'ADEME via SYMBIOSE, permettra d'inciter les propriétaires forestiers à s'inscrire dans cette démarche. Cette action est aussi une opportunité pour impliquer de nouveaux territoires sur les questions de gestion sylvicole et faciliter le déploiement des projets sylvicoles territoriaux (PST).

De l'animation dans les territoires permettant de mobiliser du bois additionnel pour l'énergie

Les territoires sont concernés car l'enjeu premier est de jouer la synergie forêt publique / forêt privée. L'objectif est de massifier des chantiers, générant ainsi des économies et de la visibilité pour les entreprises qui investissent dans des matériels de récolte. Il s'agit très concrètement de travailler sur la mobilisation du bois avec la commercialisation simultanée des coupes en forêt publique et en forêt privée. La contractualisation pluriannuelle d'entreprises d'exploitation ou l'organisation d'une offre de bois à l'échelle territoriale sont clairement ciblées dans SYMBIOSE comme axe de travail des partenaires pour trouver des solutions.

AMI Dynamic Bois 2015 Les actions par territoire SYMBIOSE



Communes forestières Rhône-Alpes 2015 / Sources : IGN BD Forêt - GeoFla

L'autre volet stratégique du projet SYMBIOSE concerne le morcellement et le foncier forestier. Les élus sont restés impuissants face au morcellement forestier croissant qui est généralisé et résulte de causes multiples. La loi d'avenir adoptée à l'automne 2014 offre aux collectivités la possibilité d'intervenir en matière d'amélioration de la structure foncière des propriétés tant publiques que privées.

L'enjeu est de démontrer qu'une politique foncière menée à l'échelle intercommunale permet d'infléchir le morcellement et de remettre en production des forêts en déshérence.

L'action conjointe des Communes forestières et de la Safer sera déployée dans un premier temps au niveau des quatre territoires pilotes que sont la Communauté d'agglomération de Privas, les Communautés de communes du Grésivaudan, du Trièves et le PNR Chartreuse. Ces deux dernières sont même maîtres d'ouvrage directes d'une partie de l'animation sur le foncier forestier.

L'objectif est de permettre, au-delà de l'intégration de biens vacants dans le domaine public, la mise en place au sein des collectivités, d'une véritable stratégie foncière opérationnelle, permettant par la suite de mobiliser la ressource forestière.

Les partenaires vont engager 5,68 millions d'euros sur 3 ans pour réaliser ces actions et seront aidés par l'ADEME à hauteur de 1,5 million d'euros. L'intégration territoriale des actions a facilité l'identification de cofinancements locaux (intervention des PSADER notamment et de SYLV'ACTES) : près de 790 000 euros de cofinancements vont à 78% vers les actions d'investissement et les interventions dans les peuplements forestiers.



Projet labellisé TENERDIS



ACTUS | Rhône-Alpes

ACTUS | réseau des territoires

Financer le poste d'animateur dans les territoires de projets forestiers

LEADER ou FEADER ? Comment construire le financement des postes d'animateur dans les territoires de projets forestiers à partir de 2016 ?

La Région Rhône-Alpes s'apprête à lancer un appel à candidature 2016 pour la « Mise en œuvre de stratégies locales de développement agricoles, alimentaires, pastorales et de la filière bois ».

Il s'agit de la mesure 16.71 du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes (FEADER) qui a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de stratégies locales de développement de type :

- Programmes Stratégiques pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER)
- Chartes Forestières de Territoire (CFT)
- Programmes Intégrés de Développement Agricole (PIDA)
- Plans Pastoraux Territorialisés (PPT)
- ainsi que les projets partenariaux qui contribuent à leur mise en œuvre en dehors des programmes d'action LEADER, ("Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale").

A l'occasion de la journée du réseau du 10 décembre, la Région Rhône-Alpes a été interpellée sur ce sujet et sa réponse fut claire : l'animation territoriale doit être fléchée de façon prioritaire sur le programme LEADER dès lors que la forêt /filère bois est présente dans les axes de la candidature du territoire.

La mesure 16.71 Coopération pourra être mobilisée par :

- des territoires qui ne sont pas concernés par un programme LEADER,
- des territoires concernés par LEADER mais seulement si les axes forêt /bois du programme sont minimes et ne traduisent pas une approche suffisamment transversale de la thématique. Dans ce cas, une analyse spécifique du dossier sera réalisée pour déterminer la pertinence du fond à privilégier.

L'urgence en cette fin d'année est alors de bien formaliser le besoin d'animation territoriale et le budget nécessaire dans les fiches mesures (ou plans d'actions détaillés) que les territoires LEADER sont entrain de produire et de transmettre au service de la DADR à la Région Rhône-Alpes.

Point d'info sur la procédure LEADER

1. 30 territoires LEADER ont été retenus au cours du premier semestre 2015 sur la base de plans de développement qui constituaient les candidatures.
2. Depuis cet automne 2015, chaque territoire LEADER précise les types de projets et les enveloppes financières en rédigeant des « fiches mesures ». Celles-ci donnent des détails sur les actions qui pourront solliciter du LEADER ces prochaines années. C'est l'étape qui se déroule en ce moment. Elles sont ensuite transmises à la Région Rhône-Alpes au fil de leur avancement.
3. Chaque fiche mesure doit être validée, elle passe par la DADR, le service juridique de la Région et l'ASP. Ensuite les territoires peuvent commencer à instruire des projets. C'est-à-dire que des maîtres d'ouvrages peuvent déposer des projets. La date de l'accusé de réception du dossier complet constitue la date d'éligibilité des dépenses ! C'est intéressant pour des actions qui ont besoin de démarrer rapidement. Dès le début de l'année 2016, les premiers projets pourront être déposés dans les territoires LEADER qui ont finalisé leurs fiches mesures.
4. Ce mois de décembre 2015, le système de programmation LEADER régional est encore en cours de calage. Il est prévu que les premiers arrêtés officiels d'attribution de financement soient délivrés à partir de juin 2016.

Journée du Réseau : quelles méthodologies pour concrétiser des actions foncières au sein des territoires ?

Cette question fut le sujet de la journée du 10 décembre 2015, à Lyon, au siège de la Région. 36 participants (dont 17 territoires représentés) s'étaient réunis pour discuter, échanger et prendre de l'information sur les outils, les partenariats et les actions développées par les territoires dans le domaine du foncier forestier.

Cette journée fut aussi le point de départ pour constituer un groupe de travail régional dédié au sujet. Composé de territoires volontaires et représentatifs, et sous le pilotage de Cap Rural, l'objectif est de créer de la méthode, mettre en place des expériences pour alimenter les politiques publiques sur cette thématique du foncier.

[Télécharger le diaporama de Cap Rural présentant l'intérêt de ce groupe régional](#)

La plus-value d'un projet de restructuration foncière porté à l'échelle territoriale est réelle, les témoignages l'ont démontré .

L'intervention de Chambéry métropole, 73 a permis d'échanger sur le fait que l'échelle territoriale est le lieu pour construire la complémentarité, les outils et les projets. Chambéry Métropole qui vient de lancer une bourse foncière et qui construit une politique foncière forestière impliquant les élus, a expliqué les enjeux et les objectifs locaux ainsi que le processus de mise en place de l'outil bourse foncière. L'agglomération, maître d'ouvrage de l'outil, a ensuite exposé des sujets comme la gouvernance et l'organisation des acteurs, le rôle du territoire et des élus, mais également les actions qui viennent s'imbriquer complémentirement.

[Télécharger le diaporama de Chambéry métropole](#)

Le Conseil départemental de l'Ardèche a présenté la bourse foncière forestière d'Ardèche (B2F). Sous maîtrise d'ouvrage du département, cet outil est régi par une charte partenariale qui implique les acteurs forestiers dans l'opérationnel, pour faire vivre l'outil et les territoires, financer l'animation nécessaire et participer au déploiement de la communication.

[Télécharger le diaporama présentant la bourse foncière forestière d'Ardèche \(B2F\)](#)

La Communauté d'agglomération de Privas, 07 a ensuite présenté sa dynamique naissante et le projet de partenariat SAFER/territoire. Le conseil communautaire a délibéré le 16 septembre sur sa participation au projet Symbiose : dans le cadre de son partenariat avec les Communes forestières de Rhône-Alpes, la SAFER a développé une offre de services spécifiquement orientée vers les collectivités intéressées à la gestion et à la mise en valeur du patrimoine forestier de leur territoire, qu'il soit public ou privé. Le projet vise à mettre à disposition des communes, les outils techniques et les moyens d'animation nécessaires à l'appropriation d'une politique foncière intégrant les enjeux forestiers.

Tout comme la Communauté d'agglomération de Privas, d'autres territoires s'impliquent pour agir sur le foncier forestier en conventionnant avec la SAFER : le Grésivaudan, le PNR de Chartreuse. Ces territoires qui sont les premiers à déployer ces nouveaux outils fonciers à disposition des communes font partie du projet SYMBIOSE Rhône-Alpes et bénéficieront ainsi des fonds de l'ADEME DYNAMIC BOIS pour la mise en œuvre des actions de 2016 à 2018.

Le PNR de Chartreuse, 38 a présenté la progression de sa stratégie territoriale dans le domaine du regroupement des propriétaires (Association Syndicale Autorisée, desserte...) tout d'abord, puis l'articulation et la complémentarité avec de nouvelles actions d'animation territoriale visant à limiter les effets du morcellement foncier en forêt privée. L'objectif de fond étant de mobiliser du bois et gérer durablement les forêts de Chartreuse.

[Télécharger le diaporama présentant la dynamique d'actions foncière et de regroupement existant en Chartreuse](#)

Les productions du Réseau

[Télécharger la note technique sur les actes administratifs + exemple des CFT du Massif du Bugey.](#)

[Télécharger la note technique sur la délégation d'intérêt générale + exemple de communes du PNR des Bauges.](#)

[Télécharger la note technique sur l'action de la SAFER + exemple de la Communauté de communes Le Grésivaudan.](#)

Cette journée du 10 décembre 2015 a fait ressortir plusieurs points intéressants pour faire progresser l'inscription du foncier forestier dans le programme d'actions des territoires, comme ceux exposés lors des conclusions de cette journée du Réseau :

- C'est toute la notion de « portage » qu'il faut désormais approfondir (développer des liens avec les EPFL ? Imaginer des systèmes de portage par la collectivité elle-même ? Faire appel à l'offre de service de la SAFER ?).
- Des indicateurs de résultats pertinents et larges sont à mettre en place pour mesurer l'impact direct et indirect des actions foncières dans les territoires.
- Pour maximiser les résultats des actions foncières, il faudra identifier en amont des massifs stratégiques, c'est-à-dire prioriser les interventions sur un type de foncier ciblé, à définir.

Ces trois projets pourront intégrer le fond des réflexions du groupe régional qui va se constituer début 2016, sur le foncier forestier.

ACTUS | forêt des collectivités

Vigilance orange pour le climat forestier français

Alors que l'ONF vient de fêter ses 50 ans, son avenir a une nouvelle fois fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses négociations nationales. Cependant, le jeudi 17 décembre, l'ONF, l'Etat et la Fédération nationale des Communes Forestières ont voté, au sein du conseil d'administration de l'Office, un nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance.

Cette issue n'était plus envisagée il y a quelques mois seulement avant que le ministre de l'Agriculture, lors du congrès national des Communes forestières, n'annonce le 2 octobre, qu'il retirait toutes contributions financières complémentaires des collectivités. Une déclaration qui a été sans doute décisive.

Néanmoins la signature n'a pas fait l'objet d'une unanimité au sein du conseil d'administration de l'ONF le 17 décembre et les inquiétudes restent importantes au sein des Communes forestières.

Dans la dernière phase de négociation plusieurs associations départementales de Communes forestières de Rhône-Alpes avaient par la voix de leur conseil d'administration traduit leurs réserves et leurs inquiétudes.

En effet le ministre de l'Agriculture a demandé aux communes d'avoir sans délai une discussion sur le niveau de la mobilisation du bois, en indiquant « que c'est ce seul effort sur lequel le contrat d'objectifs peut se construire et trouver un équilibre au fonctionnement de l'ONF ». En clair il est demandé aux communes que plus de bois soit mis en vente à partir des forêts communales. Ces derniers jours, les présidents des Communes forestières Rhône-Alpes ont exprimé une nouvelle fois de nombreuses réserves sur cette stratégie et ne croient pas que la commercialisation telle qu'elle est conduite aujourd'hui puisse déboucher sur une quelconque amélioration financière.

La perspective qui semble la plus pertinente et la plus réaliste parmi les mesures avancées par le ministre de l'Agriculture est le regroupement de l'offre forestière publique et privée pour réaliser, à partir de là, des économies sur la mise en marché et la mobilisation des bois.

Les dernières ventes de bois de cette fin d'année 2015 se sont conclues par des invendus très élevés même dans les départements de Savoie, où habituellement le bois est prisé. Un bien mauvais augure pour imaginer atteindre l'augmentation de récolte prévue dans le nouveau contrat d'objectif de l'ONF.

L'inquiétude des communes repose également sur le fait que de nombreuses mesures contraignantes à leur égard n'ont pas été retirées du contrat mais reportées à une discussion ultérieure.

Les communes resteront notamment vigilantes sur grand nombre de sujets que sont, le projet de regroupement de la gestion des forêts, la simplification excessive des aménagements, la commande supplémentaire de travaux, le dégrèvement de la Taxe sur le foncier non bâti payée par l'ONF pour les forêts domaniales, la création de nouvelles charges liées à la gestion financière que l'ONF voudrait faire peser sur les communes en substitution des services rendus jusque-là par les Finances publiques.

Dans les mois qui viennent, les Communes forestières de Rhône-Alpes travailleront à l'échelle de la nouvelle Région avec l'ONF, de manière constructive, pour conférer à ce contrat, une ambition politique et stratégique pouvant perdurer jusqu'en 2020. La pérennité souhaitée de ce nouveau contrat nécessitera néanmoins de véritables réformes structurelles afin de faire évoluer l'Office dans son fonctionnement et son financement.

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ain

Les enjeux du foncier forestier, au cœur des préoccupations des élus

Dans l'Ain, la ressource forestière constitue une richesse essentielle pour les communes rurales. Couvrant plus de 190 000 hectares du département, la forêt doit faire face à un fort morcellement qui pénalise la valorisation des bois locaux et fragilise l'ensemble de la filière forêt-bois. La loi d'avenir du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a mis à la disposition des collectivités de nouveaux outils pour intervenir sur le foncier forestier. La réunion qui s'est tenue le 13 octobre 2015 à Nantua avait pour but de présenter ces outils aux élus des Communes forestières de l'Ain et des Chartes forestières du Massif du Bugey.

[Lire la suite](#)

Une assemblée générale réussie

Sous la présidence de Jacques Deparnay, l'assemblée générale annuelle de l'association des Communes forestières de l'Ain s'est tenue le 10 décembre dernier, à Nantua, réunissant plus de 70 personnes. La politique filière forêt-bois du Conseil départemental et le contrat d'objectif et de performance ont été au cœur des débats.

[Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Ardèche

Le bois dans des murs de soutènements : un nouveau débouché présenté aux élus de l'Ardèche

L'utilisation du bois est multiple, construire, se chauffer, écrire, etc. Si son utilisation pour la protection des biens et des personnes est connue, elle se heurte aujourd'hui à l'obligation quasi réglementaire de pouvoir quantifier la résistance de l'ouvrage. L'Office national des forêts, et particulièrement son service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) est naturellement confronté à cette problématique. Dans le cadre d'un voyage d'étude organisé en Drôme, le 25 novembre dernier, les élus des Communes forestières d'Ardèche ont pu bénéficier du retour d'expérience de l'ONF sur ce sujet.

[Lire la suite](#)

Arrivée d'une nouvelle chargée de mission à l'association des Communes forestières de l'Ardèche

Marilyne Fournier a rejoint ce mois-ci l'association départementale des Communes forestières d'Ardèche, suite au départ de Marie-Anne Revaka.

[Lire la suite](#)

Construire en bois local pour valoriser son territoire

Soirée d'information à Lamastre pour accompagner les porteurs de projets vers des constructions vertueuses, qui valorisent la filière bois de leur territoire.

[Lire la suite](#)

La centrale de cogénération de Pierrelatte livre ses secrets aux élus ardéchois

Répondant à l'invitation conjointe des Communes forestières de l'Ardèche et de la Drôme, plusieurs élus se sont retrouvés le 11 décembre dernier, pour une formation « bois pour la production industrielle d'énergie », avec comme temps fort, la visite de la centrale de cogénération de Pierrelatte. L'objectif de cette initiative était autant d'apporter des clefs de compréhension sur le fonctionnement d'une centrale de cogénération biomasse, que d'échanger sur la thématique de l'approvisionnement.

[Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Une démarche expérimentale pour l'encadrement des chantiers forestiers dans le massif des Chambaran

Faire évoluer l'encadrement des chantiers forestiers, telle est la démarche innovante et pionnière que dirige la charte forestière des Chambaran sur le territoire drômois pour laquelle 13 communes se sont portées volontaires.

[Lire la suite](#)

Les Communes forestières de la Drôme construisent le futur

Le dernier trimestre 2015 sera marqué par des changements au sein des Communes forestières de la Drôme, avec le retour à la présidence de l'association de Daniel Bignon et la prise de poste d'un chargé de mission départemental. A travers ces évolutions, l'association des Communes forestières souhaite renforcer sa présence auprès des élus départementaux, afin de mieux cibler leurs attentes, défendre activement leurs intérêts, les sensibiliser à diverses thématiques et construire, en collaboration avec les multiples acteurs de la filière, les politiques et les projets forêt/bois de demain.

[Lire la suite](#)

Des formations pour construire en bois local

Suite au déficit de la balance commerciale de la filière bois, la prise de conscience du potentiel de la ressource, commence peu à peu à structurer les politiques, tant nationales que locales. A l'échelon départemental, les Communes forestières engagent des actions visant à cristalliser des intérêts communs autour de la valorisation de la ressource bois locale et de sa mobilisation. Néanmoins, un accompagnement accru des élus est primordial pour générer de nouvelles dynamiques. Ainsi, l'association des Communes forestières a réalisé le 13 novembre à Alixan, une formation sur l'utilisation du bois dans la construction.

[Lire la suite](#)

Les élus des Communes forestières drômoises à la découverte de la centrale de cogénération de Pierrelatte

L'association des Communes forestières de la Drôme, en partenariat avec son homologue ardéchoise, a organisé le 11 décembre dernier une formation à Pierrelatte, sur le thème « le bois pour la production industrielle d'énergie ». Cette journée consacrée notamment à la visite de l'unité de cogénération de Pierrelatte, a mobilisé une vingtaine d'élus. L'objectif de cette initiative était à la fois d'apporter des clefs de compréhension sur le fonctionnement d'une centrale de cogénération biomasse et d'échanger sur la thématique de l'approvisionnement.

[Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Haute-Savoie

Une formation à Thyez pour « Comprendre les enjeux du foncier forestier »

La charte forestière de Territoire Arve Giffre et l'association des Communes forestières de Haute-Savoie ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Comprendre les enjeux du foncier forestier, Rôle et place des collectivités et outils à disposition pour agir sur le foncier forestier », le 24 novembre dernier.

[Lire la suite](#)

Première participation de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie au Forum des collectivités à La Roche sur Foron

Les 6 et 7 novembre derniers, s'est tenue ROCHEXPO, nouveau format de l'habituel Forum qui pour l'occasion a fédéré dans sa phase d'organisation le Congrès départemental des Maires de la Haute-Savoie et l'association des Communes forestières du 74.

[Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Les Chambaran se mobilisent pour un meilleur encadrement des chantiers forestiers

Depuis peu, la charte forestière des Chambaran pilote une action qui vise un meilleur encadrement des chantiers forestiers. En Isère, 12 communes se sont portées volontaires pour mettre en œuvre cette démarche innovante et pionnière.

[Lire la suite](#)

La charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux s'engage dans la réalisation de son Plan d'Approvisionnement Territorial

Les réflexions autour de l'élaboration de la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, signée officiellement en 2014, ont permis de cibler de nombreux enjeux d'ordres économique, social et environnemental. Pour répondre à celui de la mobilisation de la ressource, le territoire s'est investi dans un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT).

[Lire la suite](#)

« Comprendre les enjeux du foncier forestier », une formation qui a su mobiliser les élus du Grésivaudan

Judi 26 novembre à Theys, une trentaine d'élus du Grésivaudan a participé à la soirée d'échange et d'information sur les enjeux du foncier forestier, préoccupation majeure de grand nombre d'entre eux.

[Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

Agir sur le foncier forestier : rôle et place des collectivités, outils à disposition

Le 3 novembre dernier, Chambéry métropole et l'association des Communes forestières de Savoie ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Comprendre les enjeux du foncier forestier ; rôle et place des collectivités et outils à disposition pour agir sur le foncier forestier ».

[Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie | Haute-Savoie

Ventes publiques du 2 décembre 2015 à Rumilly

A la suite de leur report, les ventes de bois du 29 septembre dernier à Rumilly, boycottées par les scieurs qui revendiquaient une remise en cause par l'ONF de l'échéancier des délais de paiement, ont été reprogrammées au 2 décembre.

[Lire la suite](#)

Le Réseau est animé par l'union régionale des associations de Communes forestières Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République
73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22

rhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n e u r o p é e n n e

